

**CONSEIL MUNICIPAL DU 8 MARS 2014**  
**Compte-rendu de séance et extraits des délibérations prises**

La séance a débuté à 18 heures 10 sous la présidence de Monsieur le Maire. Il a indiqué que le quorum était atteint et que l'assemblée pouvait délibérer. Monsieur FOGGIATO a été proposé secrétaire de séance et a accepté. Madame HEGUY a signalé qu'elle était est porteuse du pouvoir de Monsieur RAMIS.

**1 - Compte rendu de la séance du 19/02/2014. Approbation.**

Le compte rendu a été approuvé.

**2 - Information au Conseil Municipal des décisions prises par le Maire en application de l'article L 2122-22 du C.G.C.T (délibération du 15/04/2008)**

***Signature de marché***

***TRAVAUX DE RENFORCEMENT DE CANALISATIONS EAU POTABLE***

*Terrassement et pose de canalisations sur le chemin des bains. Montant du marché 22 300 € HT. Titulaire du marché : entreprise LASSUS à LIBAROS.*

**3 – Service d'entretien courant. Convention de mutualisation avec la CCNB. Approbation.**

Monsieur le Maire a indiqué qu'il ne prendrait pas part aux débats ni à la délibération.

Monsieur le premier adjoint au Maire, considérant la nécessité, dans un contexte budgétaire fortement contraint, d'optimiser les moyens et ressources communales par la mise en place d'une démarche de mise en commun des services, a proposé que la commune et la CCNB puissent mutualiser les prestations d'entretien courant afin de gérer de façon optimale leurs ressources et de faciliter la mise en place de projets communs et la mobilité des agents. Monsieur le premier adjoint a indiqué que ce rapprochement nécessite la signature d'une convention de mutualisation entre la commune de LA BARTHE DE NESTE et la CCNB qui a notamment pour objet de déterminer les conditions de mise en œuvre organisationnelle et financière de cette démarche. Les prestations comprises dans le cadre de l'entretien courant comprendront notamment des opérations de nettoyage de locaux, d'entretien courant et la participation à un service de restauration collective. Monsieur le Maire Adjoint a donné lecture du projet de convention de mutualisation. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, a décidé à l'unanimité des suffrages exprimés, d'approuver le principe d'une mutualisation du service entretien courant avec la CCNB, la passation d'une convention de mutualisation avec la CCNB, telle que Monsieur le Maire Adjoint en a donné lecture, pour un volume annuel minimal de 200 heures et a autorisé Monsieur le Maire Adjoint à signer la convention correspondante ainsi que tous les autres actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**3 / 4 – Compte administratif 2013 / Compte de gestion 2013 et Affectation des résultats 2013. Approbation.**

Le Conseil municipal après s'être fait présenter les comptes administratifs et de gestion 2013 les a approuvés sans réserve. Monsieur le Maire n'a pas pris part au vote sur les comptes administratifs 2013 et est sorti de la salle au moment du vote. Les résultats 2013 et les affectations de résultat approuvées par le conseil municipal sont retracés dans le tableau suivant :